

Gourbeyre, le 26 SEP. 2019

Service émetteur :
Gouvernance Hospitalière
Affaire suivie par : Lucie FAIDER
Marie-Josée MOVREL
Courriel : lucie.faider@ars.sante.fr
Marie-josée.movrel@ars.sante.fr

Tél. : 05 90 99 44 91
Fax : 05 90 99 99 73

Réf. :

NOTE

Sur propositions de modification du schéma régional de santé publié le 05/07/2018¹

Dans l'objectif de répondre aux besoins de proximité de la population, des adaptations et des complémentarités de l'offre de soins sont nécessaires. En effet, le diagnostic conduit à observer une répartition inégale de l'offre sur le territoire, notamment dans le traitement de l'insuffisance rénale et chronique et l'accès aux moyens de l'imagerie médicale. Il est essentiel d'améliorer la qualité de prise en charge de l'ensemble de la population.

Traitement de l'insuffisance Rénale et Chronique :

La prise en charge des patients atteints d'insuffisance rénale, est l'une des priorités de la stratégie de santé. Elle a pour but de développer la prévention de cette maladie chronique. Le traitement de la maladie rénale chronique doit être adapté à chaque cas.

La qualité de vie des patients pris en charge et le maintien d'une autonomie au domicile sont des critères importants du traitement, qu'il est nécessaire de prendre en compte. La Guadeloupe est particulièrement concernée, par la prévalence à cette maladie qui est une fois et demie plus élevée que dans l'hexagone.

Afin de garantir une meilleure accessibilité à la dialyse au sein de l'aire géographique de la Basse-Terre, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre une antenne en Nord Basse-Terre. **Cette offre supplémentaire d'accès aux installations de traitement de l'insuffisance rénale chronique** permettra de réduire les déplacements des patients de cette zone pour se rendre sur les sites actuels de dialyse, et plus particulièrement ceux résidants en côte sous le vent.

Equipements matériels lourds

Les besoins médicaux en IRM et en Scanographe à utilisation médicale augmentent chaque année en raison du vieillissement de la population et de la recrudescence de pathologies liées aux cancers et aux arrêts vasculaires cérébraux. Ce qui entraîne une augmentation des délais de prise en charge et crée des difficultés d'accès aux soins. Il convient dès lors de diversifier les équipements en imagerie, de réduire les délais d'accès à ce type d'examen et de couvrir l'ensemble du territoire.

Les populations de la côte sous le vent, du Nord et du Sud de la Grande-terre (riviera du Levant, côte occidentale et côte est) accèdent plus difficilement aux équipements, car ces zones ne sont

¹ Cf lien SRS 2018 : <https://www.guadeloupe.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-ii-2018-2023>

pas pourvues en équipement matériel lourd. **L'installation d'un IRM spécialisé ostéoarticulaire et d'au moins quatre scanographes** permettraient de réduire le temps de trajet et les délais d'attente des usagers.

Autre modifications

Certains besoins ont été mis à jour en fonction des autorisations accordées depuis la publication du SRS en 2018.

Modification de l'annexe du SRS relative aux implantations d'activités de soins et d'équipement matériel lourd

Le tableau modifiant le nombre d'implantation d'équipement matériel lourd par ajout, réduction et suppression d'implantations par rapport au bilan initial publié en 2018,

La Directrice Générale,

Valérie DENIS

